

Focus Natura 2000

Marais et falaises des côteaux de Gironde
Estuaire de la Gironde, marais de la rive Nord

0

2

N°6

1

8

NOTRE NATURE
PRÉCISÉMENT



ÉDITO

Le 20 mars 2018, la publication d'études menées par le Muséum National d'Histoire Naturelle et le Centre National de la Recherche Scientifique a eu un fort retentissement dans les différents médias : la population des oiseaux des campagnes françaises a été réduite d'un tiers en quinze ans, résultat de l'intensification des pratiques agricoles et de la généralisation de l'utilisation des néonicotinoïdes, des insecticides responsables de la raréfaction des insectes, nourriture principale de ces oiseaux.

Les agriculteurs sont des acteurs indispensables de la préservation des espèces animales et végétales. Comme nous vous proposons de le découvrir dans ce sixième numéro de FOCUS à travers l'exemple des Busards.

Bien loin de placer les agriculteurs sur le banc des accusés, c'est le modèle agricole français qui doit être révisé pour tenir compte, entre autres, des enjeux écologiques, qui auront à long terme un impact sur la santé humaine ; en témoigne le rôle fondamental que jouent les abeilles et autres insectes pollinisateurs dans la production de notre alimentation. Cette révision du modèle agricole est un travail de longue haleine, mais pas impossible ; en France, l'usage des néonicotinoïdes est interdit depuis le 1^{er} septembre 2018, un premier pas vers le changement !

Jean-Pierre Tallieu
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

Natura 2000 en action



Coteaux de Moquesouris ©CREN

Dans le dernier numéro de FOCUS Natura 2000, nous vous présentions les premiers contrats Natura 2000 signés par les communes de Meschers-sur-Gironde et de Saint-Georges-de-Didonne. Maintenant, direction la **commune d'Epargnes où un autre contrat Natura 2000 a été signé en 2017 par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) pour un montant de 39 480 €.**

Pendant les cinq prochaines années, le CREN projette de restaurer un peu plus de **2 ha de pelouses calcaires du coteau de Moquesouris et de créer un corridor écologique grâce à la plantation de haies composées d'espèces végétales locales.** Ce corridor écologique permettra à certains mammifères comme les chauves-souris de se déplacer plus facilement entre les pelouses des coteaux, les prairies et les boisements voisins.

Autrefois ce type de pelouse était maintenu en état **grâce au pâturage des moutons.** Suite à la déprise de l'élevage ces dernières décennies, **ces pelouses s'enfrichent de plus en plus, réduisant ainsi leur valeur écologique.** En effet, les pelouses calcaires constituent un habitat dit d'intérêt communautaire ; habitat que le réseau Natura 2000 vise à préserver, car il est le terreau privilégié des **orchidées remarquables.** Sur ces pelouses sont également observées deux plantes à fleurs violettes, que l'on retrouve également dans notre cuisine : le thym et l'origan. Ces plantes sont indispensables pour le déroulement du cycle de vie de l'**Azuré du Serpolet**, un papillon très menacé

qui pond ses œufs uniquement sur les fleurs de ces plantes. Mais tout n'est pas joué pour ce papillon une fois ses œufs déposés, puisque la chenille a besoin d'une espèce très particulière de fourmis pour passer l'hiver dans leur fourmilière !



Azuré du Serpolet © Dominique Ceyto

Le lancement de ce contrat Natura 2000 est prévu pour la fin d'année 2018. Vous pourrez retrouver l'avancement du projet sur le site internet du site Natura 2000.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les contrats Natura 2000, n'hésitez pas à contacter l'animatrice Natura 2000 qui est à votre écoute et vous accompagnera dans cette démarche. **Propriétaire privé, vous pouvez également souscrire un contrat Natura 2000 pour contribuer à la préservation de la biodiversité !**



Zygène et Orchis Bouc ©CARA

Le rôle des grandes cultures pour le maintien des busards

Comme annoncé dans l'édito, nous vous proposons de découvrir un exemple de rôle positif que peut jouer l'agriculture sur la biodiversité. Sur le site Natura 2000 n°36, **3 espèces de rapaces à fort enjeu patrimonial utilisent spécifiquement les terrains de grandes cultures en période de reproduction : le Busard cendré**, migrateur présent dans notre région seulement au printemps et en été pour la reproduction, et **le Busard Saint-Martin** observable toute l'année. Dans une moindre mesure, **le Busard des Roseaux** peut également nicher dans ces zones de cultures.

Ces rapaces ont la particularité de faire leur nid directement au sol, dans les champs où sont principalement cultivés le blé, l'orge, le colza ; offrant ainsi un couvert homogène et donc une protection visuelle des nids.



Nid de Busard cendré ©CARA

Comme tous les rapaces en France, ces espèces sont protégées ; la destruction d'individus et des nids est interdite. L'une des principales causes de la diminution de la population est la destruction des nids et des jeunes non volant au moment des moissons. La sensibilisation des agriculteurs à cet enjeu est donc fondamentale.

Deux actions sont possibles, choisies **en concertation avec l'agriculteur**. La première consiste à **retarder la date de récolte** afin d'attendre que les poussins soient en âge de voler ; cette première solution est en réalité difficilement applicable car les dates de récolte sont étroitement liées aux conditions météorologiques ne permettant pas forcément leur report. La seconde solution est **la pose de protection autour des nids**, après accord de l'agriculteur. Ces protections sont créées avec des piquets et un grillage, et sont d'une dimension assez large pour que les adultes puissent continuer à accéder au nid pour prendre soin de leurs poussins. Cette protection a un double usage : signaler à l'agriculteur la localisation exacte du nid et éviter la dispersion des poussins dans le champ lorsque la moisson débutera.



Protection de nid ©Dominique Ceylo

À la fin de la moisson, et une quinzaine de jours après l'envol du dernier jeune, la protection est retirée.

Dès le printemps prochain **si vous souhaitez participer à la préservation de ces magnifiques rapaces**, rapprochez-vous de la mission Rapaces de la LPO (<http://rapaces.lpo.fr/busards>) ou de la bénévole-référente 'busards' sur le Pays Royannais qui suit ces oiseaux depuis plus de 18 ans (Mme Dominique CEYLO, dominique.ceylo@wanadoo.fr).

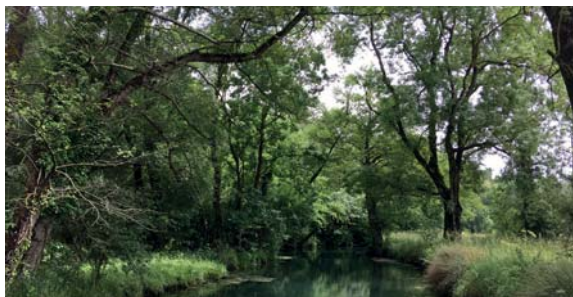


Jeune Busard cendré ©Dominique Ceylo

En attendant, **vous pouvez vous entraîner à reconnaître les rapaces emblématiques du site grâce au flyer pédagogique conçu spécifiquement pour le site Natura 2000 n°36**. Pour le consulter rendez-vous sur : <http://marais-falaises-estuaire-gironde.n2000.fr>



Les aulnaies-frênaies alluviales : un habitat naturel en voie de disparition



Marais de Moquesouris ©CARA

Cet habitat est représenté par les boisements composés principalement d'**aulnes glutineux** (*Alnus glutinosa*) et de **frênes** (*Fraxinus excelsior*), **poussant sur les berges de sources ou de cours d'eau à écoulement lent**. Sur notre territoire, il est principalement localisé dans le **marais de Moquesouris** (Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Arces) et le **marais de Beaulon** (Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Fort-sur-Gironde).

Ces boisements constituent une **ripisylve**, signifiant en latin « forêt sur rive ». La ripisylve **joue de très nombreux rôles** : maintien des berges grâce aux racines des arbres, zone de refuge, de reproduction et de déplacement pour les animaux, prévention des inondations, etc.

Au sein du réseau Natura 2000 les aulnaies-frênaies alluviales sont un **habitat dit prioritaire**, en voie de disparition. Les principales menaces sont d'origine humaine : plantations de peupliers, pollutions, aménagements pouvant modifier le caractère humide des milieux naturels, défrichement.

Vous souhaitez vous engager dans la protection de cet habitat et vous êtes propriétaire d'un terrain où il est présent ? Alors n'hésitez pas à prendre contact avec l'animatrice Natura 2000 :
Leïla Renon / l.renon@aggl-royan.fr

Curieux de savoir quels animaux fréquentent cet habitat ? L'un d'eux vous est présenté juste à côté : la très colorée Rosalie des Alpes !

Les espèces Natura 2000 fréquentant les aulnaies-frênaies alluviales sont :



Loutre d'Europe
Vison d'Europe



Potentiellement
toutes les espèces
de chauves-souris
(couloir de vol)



Rosalie des alpes
Lucane cerf-volant
Agrion de mercure



Martin-pêcheur
Milan noir



« La Rosalie des Alpes »

Contrairement à ce que son nom laisse penser, cet insecte est également présent dans notre région, bien que peu répandu par rapport aux régions montagneuses. Malgré ses couleurs vives, cet insecte n'est pas des plus faciles à observer car son **habitat naturel est le milieu forestier**. Mais pas n'importe lequel ! La Rosalie est un insecte saproxylique : **il se nourrit et vit dans les bois morts ou les vieux bois de feuillus** (chênes, frênes, saules, aulnes, hêtres, etc). Ces zones de vieux bois deviennent rares dans le paysage : déboisement sous la pression de l'urbanisation ou pour l'agrandissement de parcelles cultivées, production forestière n'utilisant que des espèces valorisables économiquement mais ne présentant pas ou peu d'intérêt écologique (exemple : le pin maritime).

Face à la perte de son habitat, la **Rosalie est une espèce protégée, dont la capture est interdite**. De plus, son cycle de vie la rend vulnérable : **il faut attendre 2 ans, après la ponte des œufs, pour voir l'adulte s'envoler** ; mais également être chanceux : l'adulte ne vit qu'une dizaine de jours entre juillet et août !

La conservation des vieux boisements de feuillus est donc la clé de la préservation de cette espèce. À cette fin, deux outils principaux peuvent être utilisés : l'emploi du zonage « Espace Boisé Classé » dans les documents d'urbanisme et l'intégration de cet enjeu dans les futurs plans de gestion des forêts (parcelles dites de sénescence, dans lesquelles aucune coupe de bois n'est réalisée).



©Geza Farkas - Fotolia

Si vous souhaitez partir à sa recherche, n'hésitez pas à consulter le site : www.insectes.org (rubrique « observatoires et atlas ») qui organise des enquêtes sur ce très bel insecte !

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan cedex.
Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER et Natura 2000), l'Etat et la CARA.



Directeur de la publication : Jean-Pierre TALLIEU

Coordination éditoriale : Leïla RENON

Comité de rédaction : Antoine BIGOT, Leïla RENON, Clémentine GUILLAUD

Maquette : Agence DOSCOCO

Conception : Laurent PINAUD

Photos : CARA, Dominique CEYLO, Geyza FARKAS,

Laurent PINAUD (couverture), CREN

Impression : Imprimerie Atlantique Offset

Édition : décembre 2018

